Envoyé en préfecture le 31/01/2024 Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID: 057-215701020-20240126-DEC20240126_01-AU

N°20240126/01

DÉCISION DU MAIRE

portant sur le remplacement des luminaires vétustes et énergivores par des luminaires leds (relamping) au court de tennis couvert (aire de jeux et annexes)

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et autorisant notamment Monsieur le Maire ou son remplaçant à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les luminaires vétustes et énergivores dans les bâtiments communaux et lieux sportifs, dont le court de tennis couvert, dans un souci d'économie d'énergie et de confort d'usage,

CONSIDÉRANT la poursuite de la démarche engagée sur l'éclairage de ces bâtiments et ces lieux, pour disposer dans les années à venir d'un parc équipé en totalité de leds,

VU la consultation lancée auprès de plusieurs entreprises spécialisées en fourniture et pose d'éclairage,

DÉCIDE

- **Article 1**^{er}: De confier à l'entreprise ELRES Réseaux d'Hauconcourt (57) les travaux portant sur le remplacement en leds de l'éclairage de l'aire de jeux et des annexes du court de tennis couvert, pour un montant de 10 557,60-€ TTC.
- Article 2 : De signer le devis avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- **Article 3**: La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.
- **Article 4**: La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 26 janvier 2024

Le Maire, Pierre KOWALCZYI